

Monsieur Olivier HOUVENAGEL

Objet : Contribution N°2 RETM Actualisation Futurs énergétiques 2050 – Pistes pour réduire le coût complet de l'électricité

Messieurs,

Pour faire suite aux 7 groupes de travail initiés en juillet 2025 et votre consultation publique lancée le 3 avril 2026 vous trouverez ci-joint nos réflexions et propositions pour réduire le coût complet de l'électricité telles qu'elles ont été transmises d'une part à la mission conduite par MM. Jean-Bernard LEVY et Thierry TUOT, et d'autre part au Premier ministre dans le cadre du recours gracieux que nous avons exercé avec 142 associations sur le décret de promulgation de la PPE3 (voir pj).

Les principes de ces propositions s'appuient en partie sur plusieurs hypothèses/propositions de votre document de consultation :

- Choisir un mix électrique dont les énergies ont un LCOE inférieurs à 50/MWh€2025
- Hypothèses du scénario N4 pour les énergies électriques intermittentes
- Modification des hypothèses de consommation du scénario N4 (voir notre scénario N4TR dans notre contribution n°1)
- Démontage et indemnisation des installations éoliennes et solaires existantes en France pour stopper les indemnisations croissantes d'effacement avec la surproduction électrique qui s'accélère durablement en France, Allemagne et Espagne
- Limitation du solaire en autoconsommation collective avec BESS avec projets inférieurs à 1MWc
- Développement accéléré des énergies non-électriques et notamment des bioénergies
- Déconnexion du marché électrique européen pour maîtriser la surproduction
- Contrat moyen/long terme avec nos partenaires européens pour vendre au bon prix notre surplus nucléaire
- Renforcer le rôle des collectivités dans la transition énergétique, notamment pour les énergies non électriques et le PV en autoconsommation inférieur à 1MWc

Ces principes et ces propositions pourraient utilement être reprises dans l'actualisation des futurs énergétiques 2050 car elles contribuent à maîtriser puis faire baisser le coût complet de l'électricité. Celui-ci devrait être un indicateur-clé dans le cadre de cette actualisation, autant pour la comparaison des scénarios que pour l'évaluation socio-économique en coût complet requise par l'article 17 de la loi de Finances du 31 décembre 2012. Comme vous le savez, EDF et l'ANDRA l'ont récemment mise en œuvre avec contre-expertise du Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI).

Nous restons à votre disposition pour tout échange ou clarification que vous jugeriez nécessaire et vous prions de recevoir l'expression de nos respectueuses salutations.

Nicolas BOUR

Membre fondateur et Porte-parole



Alain DORE

Membre fondateur



Louis LANDROT

Membre fondateur



Francis TETREAU

Membre fondateur



Pièces jointes :

Annexe 1 : Contribution RETM Mission LEVY-TUOT (incluse dans l'annexe 2)

Annexe 2 : Recours gracieux et propositions d'amendement de la PPE3